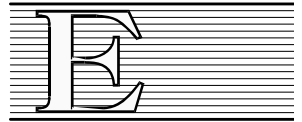




NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/ACSD/5/9
25 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Cinquième réunion du Comité africain du développement durable
Réunion de mise en œuvre régionale pour la seizième session
de la Commission du développement durable

Addis-Abeba (Éthiopie)
22-25 octobre 2007

**Déclaration régionale africaine à la seizième session de la
Commission du développement durable de l'ONU sur
l'agriculture et le développement durable, la sécheresse et la
désertification, et l'Afrique
22-25 octobre 2007, Centre de Conférence des Nations Unies,
Addis-Abeba**

Liste de sigles

CAADP	Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CER	Communautés économiques régionales
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
PACT	Plan d'action à court terme
BAD	Banque africaine de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
UA	Union africaine
SRP	Stratégies de réduction de la pauvreté
OSC	Organisations de la civile
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
IED	Investissements étrangers directs

Introduction

La résolution 58/218 de l'Assemblée générale des Nations Unies demande aux commissions régionales de l'ONU d'apporter des contributions aux travaux de la Commission du développement durable de l'ONU en organisant des réunions régionales d'application. Conformément à ce mandat et en préparation de la seizième session de la Commission du développement durable, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a tenu une réunion régionale d'application du 22 au 25 octobre 2007 à Addis-Abeba en Éthiopie. Les participants à la réunion ont passé en revue la progression d'ensemble de la mise en oeuvre, réfléchi aux principaux problèmes, obstacles, opportunités, enseignements tirés et approches prioritaires en vue de poursuivre la mise en oeuvre en Afrique d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre du Plan de Johannesburg, et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD).

L'examen de la réunion régionale a été surtout axé sur les questions des modules thématiques de la seizième session de la Commission du développement durable : agriculture et développement rural, terre, sécheresse et désertification, et «Afrique». Au titre de la section «Afrique», les participants ont accordé une attention particulière à la gouvernance du développement durable en Afrique, à l'élimination de la pauvreté et au développement socialement durable, à la consommation et à la production durables, à la base de ressources naturelles nécessaire au développement économique et social, aux moyens de mise en oeuvre à disposition et à la façon de tirer parti des interactions. Pour entreprendre cet examen, les participants à la réunion ont été saisis de documents de fonds, à savoir de rapports d'examen couvrant toutes les questions des modules thématiques. Les rapports d'examen fournissent des détails précis sur les questions qui sont l'objet de la présente déclaration.

Les participants à la réunion régionale ont rappelé les engagements qui ont été pris par les pays africains, notamment la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, les grandes conférences et sommets des Nations Unies, en particulier Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre de Johannesburg, et le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), ainsi que les accords et protocoles multilatéraux sur l'environnement. Les participants ont également rappelé diverses initiatives, qu'ils soutiennent sans réserve, entreprises par les pays africains aux niveaux national et régional, notamment dans le cadre de l'Union africaine et du NEPAD, que le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg reconnaît comme fournissant un cadre pour le développement durable sur le continent.

Les participants ont réaffirmé que la paix, la sécurité, la bonne gouvernance et l'élimination de la pauvreté sont des conditions indispensables au développement durable et ils ont répété qu'il était nécessaire de traiter de façon équilibrée les trois composantes du développement durable, à savoir la croissance et le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Les participants ont demandé que soient mises en oeuvre des politiques rationnelles sur les questions sexospécifiques et qu'une certaine transparence soit assurée dans les systèmes financiers, monétaires et commerciaux, qui constituent également des éléments déterminants pour atteindre le développement durable.

Les participants se sont dits inquiets du bas niveau de croissance annuelle de la production alimentaire de l'Afrique, qui est inférieur au taux de croissance démographique et qui a conduit à une forte insécurité alimentaire ainsi qu'à des famines dans la région. Les participants se sont félicités en conséquence des nombreux et nouveaux engagements pris ainsi que des actions politiques entreprises dans le domaine du développement agricole et rural dans la région, notamment la conception du NEPAD/Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP). Les participants ont également reconnu les opportunités qu'offrent, pour faciliter le développement durable, d'autres programmes de l'Union africaine et du NEPAD.

Les participants ont souligné le fait que la terre est au cœur de la vie sociale, politique et économique en Afrique. Ils ont également souligné qu'un accès équitable à la terre et à la sécurité d'occupation, notamment pour les populations pauvres, était essentiel pour la gestion des terres et l'élimination de la pauvreté dans la région.

Les participants à la réunion régionale se sont dits très inquiets des conséquences lourdes et continues de la dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse sur les conditions sociales, économiques et environnementales dans la région. Ils sont en particulier souligné le fait que les efforts déployés pour éliminer la pauvreté, améliorer l'accès à un approvisionnement adéquat en eau et parvenir à la sécurité alimentaire sont gravement compromis par la dégradation des terres et la désertification qui s'étendent progressivement, ainsi que par les sécheresses qui sont de plus en plus fréquentes, plus graves et qui touchent des zones plus étendues dans la région.

Les participants ont mis en évidence la capacité nettement insuffisante de la région à s'adapter aux conséquences des variations et des changements climatiques. Ils se sont donc dits très préoccupés par les nouvelles évidences montrant que la région devra faire face à des conséquences du changement climatique dévastatrices qui ne sauraient tarder à se faire sentir, et en particulier, par le fait que les changements climatiques ne feront qu'accentuer la sécheresse et la désertification ainsi que les crues, compromettre la production agricole et la sécurité alimentaire et entraîner des conflits plus nombreux ainsi que l'insécurité alimentaire.

Les participants ont dit que des interventions pour maîtriser les problèmes que posent le changement climatique, la sécheresse, la dégradation des terres, la désertification, le développement agricole et rural étaient indispensables et faisaient partie intégrante du processus permettant de traiter efficacement la question de la pauvreté et promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité dans la région.

Les participants ont fait observer que, si les pays ont entrepris un certain nombre d'actions concrètes et réalisé des progrès dans divers domaines, il reste beaucoup à faire pour élargir la portée des actions au plan de l'élimination de la pauvreté, de l'amélioration des moyens de subsistance et de la croissance économique.

Les participants se sont dits satisfaits du soutien qu'apportent les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, lequel a permis à la région de mettre en place des stratégies et des programmes permettant de poursuivre les objectifs et les cibles de développement convenus aux niveaux mondial, régional et national.

Les participants ont reconnu le rôle vital que joue le secteur des entreprises, la société civile, notamment les femmes, les populations autochtones et les jeunes, et qu'il était nécessaire de garantir leur pleine participation pour atteindre le développement durable.

Les participants ont recensé les actions concrètes qui ont été menées et les progrès réalisés ainsi que les principaux problèmes et obstacles et recommandé des démarches et actions prioritaires à entreprendre dans le cadre de chacun des modules thématiques, comme indiqué ci-après.

I. Développement agricole et rural

Mesures concrètes prises et progrès réalisés

Les participants à la Réunion régionale d'application ont relevé les principales mesures concrètes prises et les progrès réalisés, comme suit:

a) Renforcement de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté

- i) La Plate-forme mondiale de donateurs pour le développement rural collabore avec le NEPAD pour soutenir le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique CAADP et fournit une aide à l'harmonisation des procédures et pratiques dans le domaine du développement rural.
- ii) Les communautés économiques régionales (CER) ont bénéficié de programmes régionaux de sécurité alimentaire destinés à promouvoir l'action collective et à renforcer les programmes nationaux en la matière.
- iii) Une nouvelle Stratégie régionale africaine pour la nutrition (2005 – 2015) a été élaborée pour, entre autres objectifs, mieux sensibiliser les responsables politiques aux problèmes de nutrition et pour promouvoir et susciter des actions nationales et régionales permettant d'améliorer la situation de la nutrition.
- iv) La productivité du cheptel et de certaines cultures comme le manioc, le riz et le haricot a été améliorée grâce à l'introduction d'espèces et de variétés à haut rendement et résistant aux maladies et aux ravageurs.
- v) Un Programme pour une révolution verte en Afrique a été lancé. Par ailleurs, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique aide actuellement à développer des variétés améliorées, à former des chercheurs, à faire en sorte que les variétés améliorées parviennent aux petits agriculteurs et à créer un réseau de courtiers pour faciliter aux petits exploitants l'accès aux intrants agricoles.

- vi) La production de maïs et de blé de certains pays a augmenté grâce à des projets de transfert de technologies menés dans plus de 15 pays de la région.

b) *Investir dans l'agriculture, y compris dans la recherche agricole*

- i) Les dirigeants africains reconnaissent de plus en plus qu'il est important d'accroître les investissements publics dans l'agriculture, comme en témoignent, entre autres mesures, l'adoption de la Déclaration de Maputo (2003) et l'objectif de consacrer 10% ou plus du budget national au développement agricole et rural d'ici à 2008.
- ii) Des pays bénéficient de programmes d'appui à une croissance agricole durable, par le renforcement des systèmes de connaissances agricoles et l'acquisition de technologies rentables et durables.
- iii) Des mécanismes novateurs, tels que les fonds concurrentiels, destinés à financer la recherche-développement agricole ont été lancés dans plusieurs pays.

c) *Gestion durable des sols*

- i) Plusieurs pays africains ont entrepris des réformes foncières afin d'accroître la sécurité et la stabilité du régime foncier et, partant, d'encourager les investissements dans la gestion durable des sols et de moderniser l'agriculture. Ils ont, en outre, mis en œuvre une initiative sur la politique foncière, qui vise à créer un cadre africain de politique foncière, assorti de directives, afin de faciliter les réformes agraires et d'en accroître l'efficacité.
- ii) La mise en place, dans le cadre du NEPAD, du Plan d'action pour l'environnement et du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) a stimulé la coopération régionale et sous-régionale, ainsi que les programmes de gestion durable des sols.
- iii) Le programme TerrAfrica se veut un mécanisme de coopération pour aider les pays à mobiliser des ressources, à renforcer la coordination des investissements en matière de gestion durable des sols et à favoriser ainsi le développement agricole et rural durable et la réduction de la pauvreté.
- iv) De nombreux pays mènent actuellement des activités relatives à la gestion durable des sols, dans le cadre des mesures de mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification et des programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification.
- v) Il existe dans la région un engagement politique soutenu en faveur de l'utilisation accrue d'engrais. Au Sommet d'Abuja sur les engrais, tenu en 2006, il a été convenu de porter cette utilisation à 50 kg par hectare d'ici à 2015 et de mettre en

place un «Mécanisme africain de financement des engrais» pour soutenir les investissements dans ce secteur.

d) *Gestion intégrée des ressources en eau*

- i) Les responsables politiques africains se sont plus fermement engagés à s'attaquer aux problèmes de ressources en eau dans la région, comme le montre la mise en place du Conseil des ministres africains de l'eau de l'Équipe spéciale africaine sur l'eau et du Fonds africain pour l'eau. Des initiatives comme le Cadre stratégique à moyen et long terme (CSMLT) et le Plan d'action à court terme (PACT), destinées à faire face aux problèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion intégrée des ressources en eau, ont été lancées.
- ii) D'intenses efforts sont en cours pour créer des organisations de mise en valeur des bassins fluviaux ou renforcer celles déjà existantes. Ils ont donné lieu à la mise en place du Réseau africain des organisations de mise en valeur des bassins fluviaux.
- iii) Treize pays bénéficient déjà de l'Initiative d'approvisionnement en eau et de mise en place de structures d'assainissement au niveau des zones rurales, conjointement lancée par le Conseil des ministres africains de l'eau et la Banque africaine de développement et financée grâce au Fonds d'affectation spéciale de l'Initiative, relevant de la (BAD).

e) *Élaboration de politiques globales pour un développement agricole et rural durable en Afrique*

- i) Le programme CAADP du NEPAD a été adopté en tant que cadre pour répondre, de manière coordonnée et intégrée, aux problèmes et priorités de l'Afrique en matière de développement agricole et rural.
- ii) De nombreux engagements et objectifs ont été convenus, qui visent à apporter un appui politique solide au CAADP. Il s'agit de la Déclaration de Maputo de 2003, appelant à consacrer 10% des dépenses publiques totales au développement agricole et rural; de la Déclaration d'Abuja de 2006 sur les engrais, recommandant de porter le niveau d'utilisation des engrais de 8 à 50 kg/ha d'ici à 2015 et, enfin, de la Déclaration de Syrte de 2004 sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique.
- iii) Nombre de pays et d'organisations sous-régionales se sont lancés dans la mise en œuvre de politiques et plans globaux et réalistes concernant le développement rural et la modernisation de l'agriculture, alignés sur les principes du CAADP et directement reliés aux stratégies nationales de croissance et de réduction de la pauvreté.
- iv) Certaines sous-régions, dont la SADC, ont déjà commencé à mettre en œuvre

quelques unes des priorités du CAADP.

f) *Décentralisation et renforcement des capacités en appui au développement agricole et rural durable*

- i) De nombreux pays africains mettent en œuvre des politiques de décentralisation qui se traduisent par une intégration accrue des autorités locales dans les systèmes de dépenses publiques et par un transfert de ressources de développement aux autorités et communautés locales.
- ii) La capacité des agriculteurs et organisations du monde rural d'exprimer leurs besoins et de participer au dialogue sur les politiques agricoles a été renforcée.
- iii) Repensant leurs politiques sur les coopératives, certains États africains mènent actuellement des réformes législatives et institutionnelles accordant plus d'autonomie aux coopératives et limitant l'intervention publique dans leur évolution.

g) *Lutte intégrée contre les ennemis des cultures*

- i) Des pays d'Afrique de l'Ouest ont bénéficié de projets de recherche dans le domaine de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils mettent en œuvre un système régional de lutte antiparasitaire contre la mouche blanche des serres et les maladies virales de la tomate. Ils bénéficient également d'informations concernant les incidences de l'agrobiodiversité sur les niveaux des phytovirus, ainsi que d'un programme régional d'assurance qualité consacré à l'enseignement sur la sécurité concernant les pesticides et à la formation sur la chimie des résidus des pesticides.
- ii) Des pays de la région ont reçu une aide en vue de l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre les ennemis des cultures et de formation des agriculteurs.
- iii) La publication de l'information sur la lutte contre les ennemis des cultures et l'accès à cette information sont favorisés.
- iv) Les pays de la région bénéficient, dans le cadre du programme Africa Stockpiles, d'un appui pour éliminer leurs stocks obsolètes de pesticides.

h) *Énergie rurale*

Des initiatives ont été lancées pour aider les pays de la région à accroître la production énergétique et à améliorer l'accès aux énergies propres et productives dans les zones rurales.

Contraintes et défis majeurs en matière de développement agricole et rural durable en Afrique

Les principaux défis et contraintes relevés par les participants à la Réunion sont les suivants:

- i) La pauvreté est le principal obstacle à la réalisation de la sécurité alimentaire et énergétique, ainsi qu'à la fourniture durable de services de base concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement.
- ii) La variabilité du climat et les conséquences probables du changement climatique dans la région posent de sérieux problèmes pour le développement agricole et rural durable, compte tenu de la grande ampleur et de la récurrence de catastrophes connexes comme la sécheresse, les inondations et les tremblements de terre.
- iii) La dégradation des sols, la désertification et des pratiques agricoles non viables restent de grands obstacles au développement agricole et rural durable.
- iv) La forte subvention des produits agricoles dans les pays développés entrave considérablement la croissance des exportations agricoles africaines et leur compétitivité.
- v) Modicité des ressources financières, notamment la diminution constante de l'aide publique consacrée au développement agricole et rural durable et peu d'importance accordée à la recherche et à la vulgarisation agricoles dans les plans de développement nationaux, y compris les DSRP.
- vi) Insuffisance des investissements dans l'infrastructure.
- vii) Accès aux marchés limité pour les petits exploitants agricoles.
- viii) Les structures décentralisées ne disposent pas de capacités budgétaires et institutionnelles suffisantes pour planifier et fournir des services en matière de développement agricole et rural durable. Par exemple, la réforme des services de vulgarisation a laissé un "vide institutionnel" susceptible d'entraver l'accès à l'innovation agricole, les organisations de producteurs et les acteurs du secteur privé ne possédant pas encore les ressources humaines et financières nécessaires pour prendre la relève.
- ix) L'absence de données et le faible accès à l'information concernant le développement agricole et rural durable empêchent d'évaluer efficacement les progrès réalisés, ainsi que de concevoir et de planifier des politiques dans ce domaine. Il s'agit notamment de la rareté de données sur les ressources en eau, qui gêne sérieusement l'exploitation efficace de ces ressources.
- x) Absence d'un environnement propice à la participation du secteur privé au développement agricole et rural durable.

- xi) Cadres politiques et réglementaires mal définis, manque de stratégies d'accès à l'énergie dans les plans de développement nationaux, notamment les DSRP, insuffisance des ressources allouées par le gouvernement central ce qui entrave le développement du secteur énergétique et, en particulier, en faveur de l'agriculture et des autres activités productives dans les zones rurales et périurbaines.
- xii) Le faible niveau d'exploitation des ressources en eau empêche de satisfaire la demande croissante pour cette ressource, compte tenu de la croissance démographique, du développement de l'agriculture et des autres activités économiques.
- xiii) Manque d'empressement des organismes multilatéraux et bilatéraux à conformer leur aide au développement aux principes et cadres du programme CAADP du NEPAD.
- xiv) Les besoins des agriculteurs et du secteur agro-industriel ne déterminent pas suffisamment la direction à imprimer à la recherche et aux services de vulgarisation agricoles, qui, de ce fait, manquent de pertinence et souffrent de l'inefficacité des transferts de technologie et de la réduction de l'impact de la recherche sur le développement agricole.
- xv) La forte incidence du VIH/sida dans certains pays pèse lourdement sur le développement agricole et rural durable.
- xvi) L'instabilité politique et les catastrophes causées par l'homme, notamment les conflits dans de nombreux pays et entre ceux-ci, menacent gravement la réduction de la pauvreté rurale, la sécurité alimentaire et le développement rural durable.
- xvii) La répartition très inégale des revenus paralyse la croissance économique.
- xviii) La forte croissance démographique, l'urbanisation et la mauvaise gestion des ressources naturelles en exerçant une forte pression sur les terres, l'eau douce et les autres ressources naturelles, entraînent la dégradation et l'épuisement.

Enseignements tirés et démarches et actions prioritaires recommandées

Les principaux enseignements tirés et actions prioritaires recommandées par la Réunion sont les suivants:

- i) Il convient d'aligner l'aide au développement sur les objectifs et principes du programme CAADP, pour obtenir des partenaires qu'ils s'engagent à collaborer avec les pouvoirs publics nationaux et du secteur privé qu'il investisse suffisamment dans le développement agricole et rural durable. Il faudrait, à cet égard, éviter de créer de nouveaux processus et faire fond sur les efforts déjà déployés au niveau national, en harmonisant ces efforts avec les objectifs du

CAADP en matière de croissance, de budget et de sécurité nutritionnelle et alimentaire et en valorisant, si nécessaire, les actions nationales.

- ii) Il convient de définir les domaines clefs qui bénéficieront de l'allocation des 10% du budget convenus dans la Déclaration de Maputo et de mettre en place un mécanisme général pour suivre le progrès vers cet objectif. Il y a donc lieu de renforcer les capacités nationales et régionales pour suivre les dépenses dans l'agriculture.
- iii) Il faudrait que les donateurs et les gouvernements centraux œuvrent de concert. Les partenaires de développement devront adopter des démarches harmonisées et assouplir leurs procédures de décaissement et leurs conditions d'octroi d'aide, inscrire leur assistance en matière de développement agricole et rural durable dans le cadre des stratégies des pays, au lieu de fournir une aide projet par projet. Dans le même temps, il convient d'accroître les ressources internes de financement du développement agricole et rural durable, en renforçant la cohérence des politiques nationales en la matière, en faisant preuve de détermination et en établissant des priorités au sein des programmes nationaux de développement, notamment des DSRP.
- iv) Il convient d'étudier et d'élargir des moyens de financement comme le microcredit, les coopératives et la vente d'unités de réduction des émissions (URE) (par exemple, en tirant parti des possibilités qu'offre le mécanisme pour un développement propre).
- v) L'amélioration de l'accès aux marchés pour les petits exploitants agricoles est reconnue comme une condition essentielle du développement agricole et rural durable.
- vi) Il convient de renforcer les capacités humaines et institutionnelles, en particulier celles des structures décentralisées, de la société civile, des associations d'agriculteurs et du secteur privé, en tant que facteur déterminant du développement agricole et rural durable dans la région.
- vii) Il y a lieu de développer et de promouvoir un accès adéquat à l'infrastructure rurale et aux intrants agricoles, en vue de renforcer la croissance, aussi bien dans l'agriculture que dans l'économie non agricole et dans les villes rurales.
- viii) L'accès à l'énergie aux fins du développement agricole et rural devrait être une priorité claire dans les politiques macroéconomiques et sectorielles des pays. La capacité de planifier et d'exécuter des projets énergétiques devrait être renforcée. Il faudrait également que les pays œuvrent à l'échelle régionale pour optimiser l'utilisation des ressources énergétiques et accroître les investissements dans le secteur de l'énergie.

- ix) Le processus de décentralisation du développement agricole et rural durable devrait faire partie intégrante d'une structure institutionnelle permanente, reposant sur une société civile plus solide et plus ouverte, sur le renforcement des capacités d'intervention des communautés, le transfert direct de ressources, ainsi que sur des collectivités locales plus fortes et rendant davantage compte de leurs actions.
- x) Il convient de créer et de promouvoir un environnement propice à la participation du secteur privé et à l'augmentation des investissements en faveur du développement agricole et rural durable.
- xi) Il faudrait éliminer les distorsions des prix de produits agricoles, pour encourager les agriculteurs à investir et à produire.
- xii) Pour accroître la productivité agricole, il convient d'élargir et de promouvoir nettement la recherche et les services de vulgarisation agricoles, l'accès aux technologies appropriées et d'un coût abordable, notamment aux intrants agricoles et aux technologies permettant d'exploiter les ressources en eau au bénéfice d'une gestion durable des sols.
- xiii) Il est essentiel, d'une part, d'accroître les investissements publics et privés dans l'infrastructure rurale, la communication et la commercialisation et, d'autre part, d'améliorer la prestation des services de santé et d'éducation, si l'on veut augmenter la productivité des agriculteurs.
- xiv) Il convient d'améliorer et de promouvoir les possibilités commerciales, grâce à des échanges commerciaux équitables et à l'intégration commerciale régionale, conditions clefs et partie intégrante du développement agricole et rural durable en Afrique.
- xv) Il faut accélérer les réformes concernant les ressources foncières et les autres ressources naturelles afin de garantir un accès sûr et équitable, ainsi qu'une utilisation durable des sols, des ressources en eau et des autres ressources naturelles. Inscrire les politiques foncières et celles concernant les autres ressources naturelles, aussi bien que le fonctionnement des institutions qui y sont liées, dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine pourrait être un moyen utile de renforcer l'élan des réformes.

II. Ressources foncières

Mesures concrètes prises et progrès réalisés s'agissant des problèmes fonciers en Afrique

Les participants ont relevé, comme suit, les principales mesures concrètes prises et les progrès réalisés.

- i) De nombreux pays africains ont engagé des réformes agraires et du régime foncier. Ils ont adopté des législations et mis en place des cadres directifs à cet effet.
- ii) La plupart des pays d'Afrique australe ont entrepris des réformes agraires pour faire face aux problèmes suivants: inégalité raciale persistante en matière d'occupation des terres, qui représente une source potentielle de conflit et d'instabilité; dégradation du sol affectant les zones communales où étaient concentrées les populations africaines et, enfin, création de systèmes viables d'administration foncière au service des terres communales.
- iii) La SADC a mis en place un fonds d'appui technique à la réforme foncière, destiné à offrir aux États de la région l'accès aux conseils, aux compétences d'expert, à la formation et à l'appui technique pour les divers aspects de la réforme agraire, tout en recourant, si nécessaire, à l'expertise internationale. Il existe, par ailleurs, un certain nombre d'organisations nationales et régionales de la société civile qui s'occupent, dans la région, des droits sur les terres et les ressources naturelles, ainsi que des politiques s'y rapportant.
- iv) Des alliances entre organisations de la société civile s'occupant des questions foncières, les *Civil Society Land Alliances* ou *LandNet chapters*, ainsi qu'entre celles s'intéressant aux problèmes d'égalité des droits fonciers entre hommes et femmes, ont été mises en place dans certains pays et sous-régions et chargées d'activités de promotion, de dialogue et de partenariat avec les pouvoirs publics. Elles sont appelées à se réunir périodiquement en vue d'échanger des enseignements tirés et de traiter des problèmes communs.
- v) Nombre de pays francophones d'Afrique de l'Ouest ont lancé des programmes de gestion du terroir, destinés à améliorer la gestion des terres et des ressources naturelles villageoises.
- vi) Des conventions locales à divers échelons territoriaux réunissant différents groupes sociaux et communautés villageoises, parallèlement aux collectivités locales et aux organismes de développement, ont été créées dans certains pays d'Afrique de l'Ouest pour réglementer l'utilisation commune des ressources foncières. Certains pays de la sous-région ont élaboré des codes ruraux, cadres juridiques permettant aux communautés rurales d'établir leur compétence sur leurs territoires, d'obtenir la libre circulation dans des couloirs d'animaux et de

négocier l'accès à des pâturages plus extensifs et à des ressources en eau relevant au premier chef de la compétence d'autres groupes, dont ils dépendent en saison sèche.

- vii) Dans les pays sahéliens, les organisations d'agriculteurs participent activement aux débats sur les ressources foncières. De même, le partage des enseignements tirés et la convergence des politiques foncières y sont encouragés.
- viii) Certains pays d'Afrique du Nord ont entrepris d'importantes réformes foncières, qui ont grandement profité aux paysans, aux travailleurs sans terre et aux pasteurs nomades. Ces réformes ont substantiellement amélioré l'accès aux marchés d'exportation européens, réduit considérablement la malnutrition, l'analphabétisme et le nombre de paysans sans terre, qui prévalaient dans un secteur agricole traditionnel à faible revenu et tributaire de la pluviométrie.
- ix) Les approches fondées sur l'interventionnisme étatique (soutenues par d'importants investissements financiers) adoptées dans le cadre des réformes foncières se caractérisent par les mesures suivantes: recouvrement des terres tenues par des étrangers; limitation de la propriété foncière en Algérie et en Égypte; fourniture d'intrants agricoles modernes subventionnés, recours à l'irrigation, offre de services de vulgarisation et éducation primaire gratuits.
- x) L'aide au développement bénéficie à présent au renforcement des capacités techniques et des ressources humaines dans le secteur foncier en Afrique.
- xi) Une initiative concernant la propriété foncière pour l'Afrique est actuellement mise en œuvre afin de créer un cadre panafricain de politiques et de réformes foncières dans la région. Celui-ci servira, entre autres choses, de base pour un engagement politique des pays africains relatifs à l'élaboration de directives claires et à la définition de critères de référence concernant les pratiques optimales en matière de réformes agraires et de performance des institutions foncières. Il servira également à promouvoir les politiques foncières destinées à étayer la transformation agricole, ainsi que les programmes visant à améliorer le régime foncier pour garantir les droits d'occupation des terrains urbains.
- xii) Des activités de renforcement des capacités humaines dans le secteur foncier axées sur la région sont en cours. Divers programmes de formation sur la transparence dans la gestion foncière, les instruments sexospécifiques concernant la propriété des terres, les mécanismes de participation de la base et la bonne gouvernance foncière sont actuellement mis en œuvre ou en cours d'élaboration.

Défis et contraintes

Les grands obstacles relevés concernant la solution des problèmes fonciers sont les suivants:

- i) Les capacités des institutions foncières nationales laissent généralement à désirer et se limitent à l'administration des droits de propriété formels, qui ne représentent souvent qu'une infime fraction des intérêts fonciers.
- ii) Sous-financement des programmes de réforme foncière.
- iii) Mauvaise planification de l'utilisation du sol, qui fait que des projets immobiliers sont exécutés sur des terres arables ou empiètent sur ces terres, empêchant ainsi le développement d'une agriculture durable.
- iv) La capacité des pouvoirs publics africains de gérer les processus d'élaboration de politiques foncières est entravée par un manque de compétences appropriées pour coordonner ces processus, lesquels comportent des aspects complexes, intersectoriels et risquant de porter à controverse.
- v) L'assistance technique extérieure s'intègre parfois mal au contexte national et peut receler des tentatives d'introduction de systèmes et de procédures inappropriés et non viables.
- vi) Les capacités au sein de la société civile varient considérablement d'un pays africain à l'autre et laissent souvent à désirer. Même là où la société civile est très développée et s'occupe des questions de gouvernance et d'accès à la justice, ses activités ne couvrent pas nécessairement les problèmes fonciers. Que les ONG disposent de capacités au niveau national ne signifie pas forcément qu'elles atteignent les communautés locales ou leurs permettent d'exprimer leurs préoccupations.
- vii) La gestion des connaissances et l'échange d'information sur les questions foncières sont inadéquats. Ainsi, la documentation fait défaut et l'information sur les approches qui ont fait leurs preuves n'est pas diffusée comme il faudrait. De même, on ne dispose ni de connaissances empiriques sur les situations nationales et locales, ni d'analyse contextuelle des choix concrets et de leurs incidences.

Enseignements tirés et démarches et actions prioritaires recommandées

Les principaux enseignements tirés et les actions prioritaires recommandées pour faire face aux problèmes fonciers dans la région sont les suivants:

- i) On assiste à une présence écrasante de l'État dans les questions foncières, ce qui représente l'un des obstacles à une gestion efficace et durable de l'utilisation des terres. Il convient donc d'explorer la possibilité de mettre en place des mécanismes pour désengager l'État et privatiser la prestation des services fonciers, de renforcer les systèmes de gestion communautaires des terres et de rendre les titres de propriété foncière aux citoyens ou aux organes des communautés locales.

- ii) Les programmes d'attribution formelle de titres de propriété se sont révélés lents, coûteux, difficiles à tenir à jour et hors de portée des petits agriculteurs pauvres. Il convient d'étudier plus avant d'autres systèmes d'établissement des titres fonciers.
- iii) Bien que les droits fonciers coutumiers se distinguent des droits législatifs par leur origine et leur mode de preuve, ils peuvent présenter les mêmes garanties que ces derniers et doivent être juridiquement reconnus. Il faudrait poursuivre les efforts en vue de la reconnaissance, voire de la codification du régime foncier coutumier. Il convient aussi d'en examiner les aspects négatifs, notamment les exclusions tenant au sexe ou entre générations.
- iv) Il est nécessaire de mettre fin aux régimes dualistes hérités de la colonisation, en adoptant des mesures équitables et consensuelles, ainsi que des cadres juridiques nouveaux et cohérents comportant une pluralité de modes de possession des terres et assurant ainsi l'égalité des droits de propriété entre les riches et les pauvres. Il faut aussi reconnaître les droits secondaires et collectifs et éviter les pièges des opérations d'attribution générale de titres de propriété individuels.
- v) Un changement institutionnel graduel au sein des organismes du secteur foncier devra être engagé, dans le cadre plus général de la réforme du secteur public. Il faudrait, à cet égard, professionnaliser les institutions d'administration foncière afin qu'elles puissent, entre autres choses, fournir des services efficaces et adaptés aux besoins des clients. Elles doivent être assez souples pour, d'une part, recouvrer leurs propres coûts administratifs et techniques auprès des utilisateurs solvables et, d'autre part, arrêter les mesures appropriées pour motiver le personnel.
- vi) Il convient de décentraliser la gouvernance foncière et de fournir aux pays et aux autorités locales de la région l'assistance appropriée au plan technique et du renforcement des capacités. Il faudrait définir clairement les rôles et les responsabilités de chaque acteur du processus foncier.
- vii) Il faut préserver les biens communs, notamment les forêts, les marécages, les ressources en eau des lacs et des bassins fluviaux, au moyen de réformes et de programmes fonciers prévoyant des mesures pratiques pour garantir l'accès à ces ressources et leur utilisation durable.
- viii) Il faudrait adopter des stratégies et des politiques efficaces de gestion des terres pastorales, afin de garantir l'harmonie avec l'agriculture sédentaire et assurer la durabilité.
- ix) La fréquence des litiges fonciers et le grand nombre d'affaires foncières en souffrance auprès des tribunaux constituent de sérieux obstacles à l'investissement et au développement fonciers. Il convient donc d'étudier et d'instaurer des

mécanismes appropriés de règlement amiable des différends qui permettent de mettre fin rapidement aux litiges.

- x) Il faudrait promouvoir un régime foncier approprié et sûr pour faciliter l'accès à un logement ou à un abri adéquats, ainsi qu'aux équipements sociaux de base, si l'on veut combattre la pauvreté rurale et améliorer les conditions de vie des pauvres.
- xi) Les réformes agraires faisant appel aux mécanismes du marché restent problématiques.
- xii) Il convient de tester et de mettre en place des approches nouvelles concernant la résolution des problèmes fonciers pour aider à restaurer la cohésion sociale dans les pays qui sortent d'un conflit ou en sont menacés.
- xiii) Tant les gouvernements africains que les donateurs devront concevoir des mécanismes de soutien aux réformes foncières et à leur mise en œuvre, en tenant compte du caractère primordial des questions foncières dans les stratégies de croissance économique soutenue.
- xiv) Il faudrait que les parties prenantes participent activement à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques foncières.
- xv) Le renforcement des capacités pour la réforme foncière est vital. Il convient de renforcer et de réorienter les capacités et les compétences de manière à concevoir des systèmes efficaces d'administration des biens fonciers, propres à répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs des ressources foncières et à contribuer au développement national. Il est important de renforcer les capacités locales, non seulement des institutions publiques mais également des organisations coutumières, communautaires et du secteur privé, afin que ces acteurs puissent assumer des responsabilités accrues en matière de gestion des biens fonciers, en partenariat avec l'État. Il convient de mettre en place des bases et des mécanismes institutionnels pour le partage de connaissances.
- xvi) Il est urgent d'élargir la couverture des systèmes cadastraux et des procédures simplifiées concernant l'enregistrement et la documentation foncière.
- xvii) L'Afrique devra créer ses propres centres d'excellence en matière de politique foncière, de régime foncier et de gestion des biens fonciers, pour fournir le savoir et l'expertise nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles politiques foncières et à la création d'institutions foncières destinées à soutenir le développement économique du continent et le renouvellement des systèmes de gouvernance au XXI^e siècle.

- xviii) Il faudrait poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre panafricain de politiques et de réformes foncières, afin de promouvoir et d'améliorer les réformes agraires dans la région.

III. Sécheresse et désertification

Mesures concrètes prises et progrès réalisés

Les participants à la Réunion régionale d'application ont recensé les principales mesures concrètes prises et les progrès réalisés en matière d'atténuation de l'impact des sécheresses et de lutte contre la désertification, comme suit:

a) Lutte contre la désertification et atténuation des effets de la sécheresse dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

- i) Tous les pays africains sont parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de 1994 et exécutent différentes activités pour s'acquitter de leurs obligations aux termes de la Convention.
- ii) La plupart des pays africains, bénéficiant de l'appui de leurs partenaires de développement, en sont à différents stades de l'élaboration de leur plan d'action national de lutte contre la désertification.
- iii) La mise en œuvre des plans d'action nationaux, bien que lente, a commencé dans plusieurs pays.
- iv) Certains pays ont constitué des fonds nationaux contre la désertification, qui servent de source de financement locale et facilement accessible pour l'exécution des priorités des plans d'action nationaux.
- v) Certains pays ont également créé des organes nationaux de coordination, chargés d'une mission de coordination, d'orientation et de direction pour garantir une planification intégrée et multisectorielle des programmes de lutte contre la désertification.
- vi) Certains pays ont commencé à intégrer leurs plans d'action nationaux dans leurs plans nationaux de développement, en particulier dans les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP). Certains ont déjà réussi à intégrer les plans d'action nationaux et d'autres priorités de la gestion durable des sols dans les plans nationaux de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté.
- vii) Des programmes d'action sous-régionaux de lutte contre la désertification ont été élaborés pour chacune des cinq sous-régions d'Afrique. La mise en œuvre de

certaines de ces sous-programmes a commencé sous l'égide des institutions sous-régionales.

- viii) Un programme régional d'action de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse est mis au point suivant six réseaux de programmes thématiques, sous l'égide du groupe de coordination régionale relevant de la Banque africaine de développement (BAD).

b) Lutte contre la désertification, atténuation de ses effets et adaptation à ses effets par d'autres stratégies et programmes dans les secteurs de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles

- i) De nombreux pays africains ont formulé et mis en œuvre des politiques, stratégies et plans nationaux sur l'environnement, qui constituent un cadre général pour les activités de lutte contre la désertification. On peut notamment citer les plans d'action nationaux et les politiques nationales sur l'environnement adoptés par certains pays de la région.
- ii) Plusieurs pays ont mis en place des cadres juridiques, ou adapté ceux qui existaient, dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles, pour traiter les problèmes de la sécheresse et de la désertification.
- iii) Environ deux tiers des pays africains ont élaboré des programmes forestiers nationaux (PFN), qui en sont à divers stades d'avancement, pour lutter contre la déforestation et garantir une gestion durable des forêts.
- iv) Certains pays ont élaboré des politiques et des plans relatifs à la terre et la planification spatiale pour résoudre le problème de la planification de l'utilisation des sols.
- v) Certains pays ont élaboré des politiques et des stratégies dans le secteur agricole qui mettent davantage l'accent sur une agriculture durable qui favorise la gestion durable des sols.
- vi) Dans le secteur de l'eau, les stratégies mises au point par certains pays de la région mettent l'accent sur la conservation et la gestion rationnelle des ressources en eau.
- vii) Certains pays mettent en œuvre des stratégies de développement rural qui contribuent à l'exploitation et à la gestion rationnelles des ressources naturelles, à la production agricole durable et à la diversification des activités des revenus ruraux.
- viii) Certains pays ont accru le boisement et la remise en état des sols grâce à des projets spécifiques et à des initiatives communautaires novatrices.

- ix) Au niveau régional, plusieurs programmes relatifs à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse ont été mis au point, comme le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et l'initiative relative à l'environnement du NEPAD, dans laquelle la lutte contre la désertification est un domaine de programme prioritaire distinct, l'initiative «Muraille verte pour le Sahara» lancée par l'Union africaine et l'initiative conjointe UA-CEA-BAD sur la politique foncière en Afrique.
 - x) Au niveau sous-régional, la zone irriguée dans la sous-région de la SADC est passée de 1,63 millions d'hectares en 1985 à environ 1,96 millions d'hectares en 2005; le programme régional pour le développement intégré des hauts plateaux du Fouta Djallon, initié par l'OUA dans le cadre d'un plan d'action à moyen et long termes de lutte contre la désertification, la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles en Afrique, est en cours d'exécution, alors qu'une nouvelle stratégie sur l'environnement et les ressources naturelles a été mise au point et adoptée dans la région de l'IGAD.
- c) *Suivi, alerte rapide et adaptation à la sécheresse et à la désertification*
- i) Certains pays ont mis en place une base de données sur la désertification dans le cadre de leur plan d'action national pour faciliter le suivi des interventions de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse.
 - ii) Un réseau de suivi et d'observation écologique sur le long terme a été créé dans la sous-région du Sahel et a aidé les observatoires de 11 pays à collecter des informations sur l'évolution et l'efficacité des systèmes de gestion des ressources naturelles.
 - iii) Le projet d'évaluation de la dégradation des terres a permis d'élaborer et de tester des outils efficaces d'évaluation de la dégradation des terres en zone aride grâce à des projets et études pilotes menés dans certains pays de la région.
 - iv) Des forums régionaux sur les perspectives climatiques sont organisés tous les ans dans la grande Corne de l'Afrique, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, pour élaborer et assurer la diffusion efficace de perspectives et de bulletins régionaux consensuels sur la saison des pluies à venir.
 - v) Le Programme «Climat au service du développement en Afrique» (ClimDev Afrique) vise à orienter l'intégration efficace des informations et des services relatifs au climat dans la planification du développement en Afrique.
 - vi) Certains centres chargés de la surveillance de la sécheresse et de son impact sur la production agricole et de la diffusion d'alertes rapides ont été créés, notamment le Centre de prévisions et d'applications climatologiques de l'IGAD à Nairobi, le Centre de surveillance de la sécheresse de la SADC à Harare et le Centre africain des applications météorologiques au service de développement.

- vii) Plus de 30 pays ont mis en place des instances de prévention des catastrophes pour passer de l'intervention en cas de catastrophe à l'intégration des risques liés aux catastrophes. Certains de ces pays sont parvenus à établir un lien entre la prévention des catastrophes et les stratégies de réduction de la pauvreté.
- viii) Certains pays se sont lancés dans des projets commerciaux novateurs, comme une assurance météorologique basée sur un index pour gérer les risques associés à la sécheresse.
- ix) Au niveau sous-régional, l'IGAD a élaboré une stratégie sous-régionale de prévention des catastrophes naturelles; la CEDEAO a approuvé une politique commune et des mécanismes sous-régionaux de prévention des catastrophes; la SADC a révisé sa stratégie sous-régionale pour tenir compte de la prévention des catastrophes alors que la CEAAC a créé un centre sous-régional de prévention des catastrophes naturelles.
- x) La Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes naturelles et le programme d'action relatif à sa mise en œuvre (2006-2010) ont été adoptés pour faciliter l'intégration de la prévention des catastrophes naturelles dans les programmes de développement.
- xi) Le Réseau de réflexion sur le risque de sécheresse et les politiques de développement en Afrique (Forum sécheresse) a été créé pour promouvoir l'élaboration de stratégies coordonnées en vue d'une gestion plus efficace de la sécheresse au niveau national.

d) Appui à la mise en œuvre de programmes de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse

- i) Par le biais des budgets nationaux, les pays de la région prennent actuellement des dispositions pour financer directement ou indirectement des projets et des activités en rapport avec l'impact de la sécheresse et de la désertification.
- ii) Dans le cadre de son programme opérationnel 15, Gestion durable des sols, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) apporte un appui à des programmes et activités de lutte contre la désertification et d'atténuation de l'impact de la sécheresse, notamment dans les plans d'action nationaux.
- iii) L'initiative Terr'Africa a été lancée en tant que partenariat dynamique spécifique visant à apporter un soutien harmonisé plus appuyé à des pratiques de gestion durable des sols efficaces et efficientes, impulsées par les pays en Afrique saharienne.
- iv) Le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification lance actuellement un certain nombre de programmes aux niveaux national et

sous-régional pour accroître les flux des ressources financières aux fins de l'application de la Convention.

- v) Les Chefs de file ont été créés dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification comme mécanismes novateurs de mobilisation et de fourniture d'un appui financier et technique pour la lutte contre la désertification.
- vi) Le système d'autoévaluation des capacités nationales a permis aux pays de la région de réévaluer leurs besoins en capacités pour traiter les questions environnementales nationales et mondiales prioritaires et élaborer des stratégies nationales de développement des capacités et des plans d'action déterminants en rapport avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.
- vii) Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités offre un moyen d'aider les pays à répondre à leurs besoins de renforcement des capacités et d'appui technologique dans le domaine de l'environnement. Un projet pilote concernant l'exécution du Plan a été lancé dans six pays de la région.
- viii) De nombreux pays de la région ont bénéficié de programmes de renforcement des capacités visant à les aider à intégrer les plans d'action nationaux dans les cadres économiques du pays et à passer de l'élaboration de stratégies à la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; certains pays ont aussi reçu un appui pour accroître la capacité des pouvoirs publics d'intégrer l'environnement et la prévention des catastrophes naturelles dans les processus nationaux de développement.
- ix) Certains pays ont renforcé leurs principales institutions de recherche et mis en place des activités communes avec des centres internationaux de recherche afin de développer et de promouvoir des technologies, notamment des variétés de semences à haut rendement résistant à la sécheresse.
- x) Dans le secteur de l'énergie, des programmes ont été lancés pour accroître l'accès à des sources d'énergie propres, renouvelables et de substitution.
- xi) On constate une croissance du marché des systèmes photovoltaïques et le succès remarquable des programmes de foyers améliorés dans les zones urbaines.

Défis et contraintes

Les participants à la Réunion régionale d'application ont recensé les principaux défis et contraintes en matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse, comme suit:

- i) Le niveau élevé de pauvreté, en particulier dans les zones rurales, reste le principal obstacle à l'investissement et à la mise en œuvre de mesures de lutte contre la sécheresse et la désertification dans la région.
- ii) La variabilité du climat est un grave obstacle aux activités de gestion durable des sols. Cela va s'aggraver compte tenu des effets dévastateurs des changements climatiques prévus dans la région.
- iii) *Coordination et collaboration insuffisantes des acteurs, manque de volonté politique, compréhension et appréciation imparfaites des problèmes de sécheresse et de désertification, notamment de leur rapport avec la réduction de la pauvreté.*
- iv) Capacités institutionnelles inefficaces, caractérisées par des structures médiocres, absence de soutien législatif et insuffisance des ressources humaines, réduisant la capacité d'organismes comme les organes nationaux de coordination chargés des programmes de lutte contre la désertification.
- v) *Insuffisance de la réforme et de l'application des politiques et législations visant à garantir un droit sûr de propriété et d'accès à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles.*
- vi) *Manque chronique de ressources financières, qui représente pour la plupart des pays et des programmes régionaux la plus grande entrave à la mise en œuvre des plans de lutte contre la désertification.*
- vii) *Les utilisateurs des ressources, en particulier les populations locales, n'ont pas un accès facile aux crédits qui leur permettraient d'acquérir les financements nécessaires pour investir à la fois dans la lutte contre la dégradation des sols et pour assurer leurs moyens de subsistance.*
- viii) *Inadéquation des programmes de sensibilisation et de l'information disponibles sur la sécheresse, la désertification et les terres arides et difficultés à accéder à l'information et à la partager, ce qui continue d'entraver les activités et les progrès.*
- ix) *Difficultés à développer, à gérer et à mettre en œuvre des processus répondant aux priorités des communautés locales et qui soient réellement participatifs et intersectoriels.*
- x) Développement limité des infrastructures économiques et sociales et des services dans les zones arides, en raison de l'insuffisance des investissements, ce qui empêche l'accès à ces zones et ne permet pas d'y attirer et d'y maintenir les autres investissements nécessaires à une gestion durable des sols.

- xi) Les options technologiques permettant d'autonomiser les communautés pour la gestion durable des sols restent largement inaccessibles et inabordables pour la majorité des populations rurales et des pauvres des zones urbaines.
- xii) La forte prévalence du VIH/sida et d'autres maladies comme le paludisme dans certains pays de la région pose des problèmes de ressources humaines et financières pour traiter les problèmes de sécheresse et de désertification dans les pays touchés.
- xiii) L'instabilité politique et les conflits que connaissent certains pays de la région créent des problèmes comme le déplacement ou la concentration de populations, la destruction des ressources naturelles et des infrastructures, lesquels favorisent la dégradation des sols et entravent l'application des programmes de réduction de la pauvreté et de lutte contre la sécheresse et la désertification.
- xiv) Manque de synergies et de coordination dans la mise en œuvre des conventions liées à la désertification et à la sécheresse, à savoir la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- xv) Intégration des systèmes de connaissances classiques et autochtones dans la gestion durable des sols.
- xvi) Absence de profil cohérent du commerce et du développement du commerce dans les zones arides et, partant, absence de capacités permettant d'envisager la commercialisation des produits de ces zones.

Enseignements tirés et démarches et actions prioritaires recommandées

Les participants à la Réunion ont recensé les enseignements tirés et les démarches et actions prioritaires recommandées ci-après, comme moyen de faire face aux effets de la sécheresse et de lutter contre la désertification en Afrique:

- i) Nécessité de garantir un engagement approprié pour la mise en œuvre du Plan stratégique et du cadre décennaux visant à améliorer l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et des décisions connexes adoptées lors de la huitième Conférence des parties à la Convention, qui contiennent des orientations importantes pour la période 2008-2018.
- ii) Les plans de développements nationaux, notamment les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, peuvent servir à attirer l'attention ainsi que les ressources nécessaires à la mise en œuvre des interventions de lutte contre la sécheresse et la désertification. Il est donc impératif de s'efforcer d'intégrer systématiquement les

priorités des plans d'action nationaux et autres plans de gestion durable des sols dans les plans nationaux, notamment dans les SRP, pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre et obtenir un engagement politique à moyen et long termes pour des programmes d'atténuation des effets de la sécheresse et de lutte contre la désertification.

- iii) Il convient de renforcer la mise en œuvre des plans d'action nationaux et autres plans de gestion durable des sols, en privilégiant des programmes et activités communautaires concrètes sur le terrain, afin d'obtenir des résultats mesurables sur la gestion durable des sols et la réduction de la pauvreté.
- iv) Mettre en place des mécanismes accessibles et novateurs pour canaliser le soutien de plus en plus important, en particulier au plan financier, destiné aux agriculteurs et aux autres gestionnaires de ressources naturelles qui se trouvent en première ligne.
- v) Mobiliser les autorités locales, la société civile, le secteur privé et les communautés locales et leur donner des moyens d'action, en renforçant leur capacité d'obtenir des résultats concrets en matière de réduction de la pauvreté et de gestion intégrée des ressources naturelles.
- vi) Mettre en place et promouvoir des mesures incitatives pour lever les obstacles au développement de l'agriculture et à la gestion durable des sols et autres ressources naturelles, notamment: i) en faisant en sorte que les zones arides puissent disposer de technologies agricoles appropriées et abordables, de mécanismes de crédit abordables et de liens avec les marchés; ii) en traitant la valeur ajoutée et en développant des infrastructures physiques, économiques et sociales; iii) en facilitant l'accès des populations rurales à l'électricité et à des sources d'énergies renouvelables autres que le bois de chauffage; et iv) en entreprenant des réformes et en appliquant effectivement les cadres réglementaires concernant la terre et les autres ressources naturelles, afin de promouvoir la sécurité d'occupation et le droit d'accès à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles.
- vii) Il est nécessaire de renforcer la base d'informations sur la sécheresse et la désertification et d'améliorer l'utilisation des connaissances scientifiques et autochtones, notamment par le biais de programmes visant à améliorer la collecte d'informations par une recherche ciblée, de mettre en place des bases de données et des systèmes d'information globaux comprenant des données sexuéées, d'élaborer et d'utiliser des repères, indicateurs et méthodes de surveillance de la dégradation des terres et de promouvoir la coopération et les centres d'excellence.
- viii) Concevoir et exécuter des programmes de sensibilisation du public et d'éducation, notamment des programmes d'éducation formelle sur l'utilisation et la gestion durables des forêts et autres ressources terrestres, avec la participation des organisations de la société civile à l'intention des communautés locales et des

utilisateurs des ressources directement touchés par la sécheresse et la désertification.

- ix) Associer et coordonner les mesures de lutte contre la sécheresse et la désertification avec celles qui visent à traiter du changement climatique et de la conservation de la diversité biologique de façon à renforcer les synergies, à diversifier les ressources disponibles pour la mise en place des plans d'action nationaux et des programmes connexes et, par conséquent, intensifier les programmes sur la gestion durable des sols. Il convient notamment de procéder à la remise en état des sols comme moyen d'adaptation aux changements climatiques.
- x) Renforcer la gestion et l'adaptation aux impacts de la sécheresse et de la désertification, en particulier, compte tenu des changements climatiques attendus et de la vulnérabilité élevée de la région aux impacts du changement climatique, par le biais notamment de programmes visant à renforcer les capacités pour des observations systématiques du climat et la vulgarisation, l'utilisation et l'échange des informations sur le climat.
- xi) Renforcer les arrangements institutionnels et les capacités en ressources humaines pour avoir un leadership efficace aux fins de la coordination, de la planification, de la surveillance et de la promotion des programmes de lutte contre la sécheresse et la désertification aux niveaux national et sous-national.
- xii) Promouvoir la gestion du savoir et l'accès à des technologies appropriées et d'un coût abordable pour améliorer la production agricole et la gestion durable des sols.
- xiii) Renforcer les capacités permettant de mobiliser des ressources financières et de canaliser l'augmentation des fonds aux fins de la mise en œuvre de plans d'action nationaux, sous-régionaux, régionaux et autres initiatives en matière de gestion durable des sols, en intégrant et en accordant un rang élevé de priorité aux programmes de gestion durable des sols dans le cadre des politiques et des programmes d'aide au développement, en améliorant les mécanismes de mobilisation des ressources et de financement pour la gestion durable des sols aux niveaux mondial, régional et sous-régional et en élaborant et en appliquant un programme précis et des stratégies de collecte de fonds pour le financement de la gestion durable des sols à partir de sources locales, y compris le secteur privé et de nouveaux systèmes tels que le paiement de services écosystémiques.
- xiv) La communauté internationale, en particulier les pays développés, devrait accroître le niveau de financement affecté au Programme opérationnel 15 du FEM (Gestion durable des sols) compte tenu du financement accordé à d'autres domaines prioritaires du Fonds.
- xv) Renforcer les capacités en vue de l'élaboration de programmes intégrés visant à promouvoir les synergies entre la Convention des Nations Unies contre la

désertification, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

IV. “Afrique”

Mesures concrètes prises et progrès réalisés

Les participants à la Réunion régionale d'application ont identifié les principales mesures concrètes prises et les progrès réalisés, comme suit:

a) Gouvernance du développement durable en Afrique

Cadre du développement durable

- i) Les huit communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine et la CEA comme organismes chargés de la mise en œuvre du NEPAD ont participé à la conception et à la mise en œuvre des programmes et projets sous-régionaux du NEPAD. Les besoins en matière de renforcement des capacités des CER sont en cours d'évaluation.
- ii) De nombreux pays africains ont pris des mesures pour la création de centres de coordination du NEPAD en vue de la prise en compte des programmes du NEPAD dans les plans nationaux de développement. Ces mesures englobent la désignation ou la création de ministères chargés de la coordination des activités menées dans le cadre du NEPAD.
- iii) Le partenariat préconisé par le NEPAD a suscité un appui appréciable de la communauté internationale à l'Afrique. Des réunions consultatives régionales des organismes des Nations Unies intervenant en Afrique ont ainsi été organisées afin de coordonner l'appui au NEPAD et d'en garantir l'efficacité.

Paix et sécurité

- iv) Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a été créé alors que la capacité d'intervention et de médiation de l'Union en cas de conflit a été renforcée grâce à la mise en place d'une Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et qu'un appui a été fourni au fonctionnement de l'Architecture pour la paix et la sécurité en Afrique (APSA).
- v) Le cadre d'intervention de l'UA en matière de reconstruction et de développement post conflit (PCRD) a été mis au point et adopté.
- vi) La paix et la stabilité sont également promues grâce à des organismes internationaux tels que la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies et des mécanismes régionaux.

- vii) Le Cadre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine a été élaboré par les Nations Unies et l'UA. Il englobe la mise en place de systèmes efficaces d'alerte rapide et de réaction aux crises.

Droits de l'homme

- viii) Les dirigeants africains ont affirmé leur engagement en faveur des droits de l'homme et de l'état de droit à travers l'Acte constitutif de l'UA, la Déclaration du NEPAD sur la démocratie et la gouvernance politique, économique et des entreprises, et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, entre autres instruments.
- ix) Les pays africains ont, dans leur écrasante majorité, souscrit aux règles et normes relatives aux droits de l'homme, ratifié les principaux traités qui existent dans ce domaine et les ont consacrés dans leur ordre juridique interne.
- x) Des progrès ont été réalisés en matière de droits l'homme et l'état de droit est respecté dans la plupart des pays.

Gouvernance politique et administration

- xi) L'Afrique a mis à profit les principes et pratiques démocratiques et elle a réalisé des progrès notables dans ce domaine au cours des deux dernières décennies. La démocratie pluraliste s'est installée dans de nombreux pays africains.
- xii) Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine a été adopté et quelque 25 pays ont adhéré à ce mécanisme destiné à promouvoir des politiques, normes et pratiques optimales qui devraient se traduire par la stabilité politique, une croissance économique élevée, le développement durable, ainsi qu'une intégration économique et régionale accélérée.
- xiii) Les institutions chargées des élections gagnent en crédibilité et en légitimité, la tendance étant à l'organisation d'élections relativement libres et transparentes dans de nombreux pays.
- xiv) La plupart des pays ont créé des organes de surveillance et certains d'entre eux s'efforcent de mettre en place des commissions de lutte contre la corruption efficaces.

Gouvernance économique, gouvernance des entreprises et promotion du secteur privé

- xv) Le NEPAD a lancé une initiative sur la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises destinée à promouvoir des programmes visant l'amélioration de la qualité de la gestion économique et des finances publiques, ainsi que la gouvernance des entreprises.

- xvi) Bon nombre de pays africains ont réalisé des progrès en matière de gouvernance économique, de gestion des finances publiques et d'obligation de rendre compte, et d'intégrité des systèmes monétaires et financiers.
- xvii) Les pays africains se sont efforcés de promouvoir une croissance et un développement reposant sur le secteur privé.
- xviii) Les États africains ont poursuivi leurs efforts de développement et de renforcement de leur infrastructure physique afin d'attirer des investissements privés et de les rendre plus rentables et efficaces.

b) Éradication de la pauvreté et développement socialement durable

Pauvreté monétaire

- i) Bien que le taux de croissance réelle du PIB s'améliore en Afrique, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne n'a que très peu baissé, de 46,8% en 1990 à 41,1% en 2004. Le taux d'écart de pauvreté a été ramené de 19,5 à 17,5% en Afrique subsaharienne au cours de la même période, alors que l'incidence de la pauvreté dans les pays d'Afrique du Nord est restée constante (2%).
- ii) Les pays africains ont élaboré des plans de développement nationaux qui englobent des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP).
- iii) Le partage de connaissances entre pays sur la pauvreté et les stratégies de développement nationales s'améliore grâce à des réseaux mis en place à cet effet.

Égalité des sexes pour un développement durable

- iv) L'Acte constitutif de l'UA reconnaît le rôle de premier plan joué par les femmes dans le développement et engage l'UA à adopter le principe de la parité. Le secrétariat du NEPAD prendra désormais en compte de manière systématique les préoccupations des femmes et la mobilisation des organisations de la société civile (OSC) aux niveaux régional et national, par le biais des communautés économiques régionales (CER).
- v) Les CER ont adopté des politiques, des déclarations et des principes directeurs en faveur des femmes, en vue de la promotion et de la protection de leurs droits fondamentaux.
- vi) L'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) a été mis en place et un Observatoire des droits de la femme africaine a été créé pour assurer le suivi de la situation des femmes et de leurs droits au niveau régional.

- vii) Les pays africains ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et, dans certains cas, adapté leur législation nationale à ses dispositions. Certains d'entre eux ont signé le Protocole facultatif s'y rapportant.
- viii) Certains pays ont également signé et commencé à ratifier le Protocole de la Charte africaine des droits et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.
- ix) Certains États ont adopté des lois ou modifié leur législation relative aux droits des femmes, ou encore adopté une constitution consacrant l'égalité des sexes.
- x) Bon nombre de pays ont considérablement amélioré la représentation des femmes au parlement, et des femmes ont également été élues et/ou nommées à des postes élevés de décision dans la fonction publique.
- xi) Les États africains ont mis en place divers mécanismes afin de tenir compte des préoccupations des femmes dans la définition de leurs politiques, plans et programmes. Entre 1995 et 2000, les SRP et plans d'action de 48 pays africains ont pris en compte les préoccupations des femmes. Certains pays ont réussi à réduire les écarts entre garçons et filles en matière d'éducation grâce à des mesures correctives et des politiques tenant compte des spécificités de chaque sexe.

Éducation pour un développement durable

- xii) Les pays africains ont souscrit à l'objectif que constitue l'éducation pour tous d'ici à 2015 et bon nombre d'entre eux ont entrepris des réformes du secteur de l'éducation.
- xiii) Les effectifs de l'enseignement primaire ont augmenté, mais le nombre d'enfants non scolarisés demeure élevé.
- xiv) Une deuxième Décennie de l'éducation en Afrique (2006-2015) a été lancée et son Cadre d'action entériné sous les auspices de l'UA.
- xv) Un plan d'action détaillé a été élaboré sous les auspices du NEPAD, dans le souci de permettre aux pays africains de parvenir à l'Objectif du Millénaire pour le développement concernant l'éducation primaire pour tous et de promouvoir des centres d'excellence.

Santé pour le développement durable

- xvi) La stratégie de l'UA/NEPAD en matière de santé, qui offre une approche globale

de lutte contre la maladie, ainsi que la stratégie de l'Afrique en matière de santé pour 2007-2015 destinée, entre autres objectifs, à renforcer les systèmes de santé, ont été adoptées.

- xvii) L'UA a adopté l'Engagement de Brazzaville, qui définit les orientations en matière de VIH/sida et fixe les cibles concernant l'accès universel jusqu'en 2010, et l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH et le sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique.
- xviii) Le VIH/sida a été systématiquement pris en compte dans tous les programmes du NEPAD et la fourniture de traitements antirétroviraux se développe à travers le continent.
- xix) La réaction des pays africains face à la pandémie du VIH a été couronnée de succès. L'appui politique et la volonté de venir à bout du VIH/sida et de ses répercussions sont devenus une réalité dans de nombreux pays.

Établissements humains viables

- xx) Les centres urbains de la région ont connu des améliorations grâce à des programmes mondiaux de gestion urbaine tels que les programmes et campagnes de *Safer Cities*, de la Campagne mondiale pour la gouvernance urbaine et de la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation.
- xxi) Les pays africains ont lancé des initiatives concernant la révision et la réforme de leurs politiques et législations nationales relatives à l'habitat, à l'accès à la terre et à la sécurité d'occupation.
- xxii) Dans le cadre de leurs politiques et stratégies de réduction de la pauvreté, les pays africains ont adopté des programmes de prestation de services urbains de base et des politiques d'assainissement des quartiers insalubres et de lutte contre l'apparition de taudis, ainsi que des programmes d'habitat social.

Approvisionnement en eau et assainissement

- xxiii) Le Conseil des ministres africains responsables de l'eau a été mis en place et il s'est activement engagé à coordonner les moyens d'action et le plaidoyer, en tenant compte, entre autres éléments, de la Vision africaine de l'eau pour 2025, déjà élaborée et adoptée.
- xxiv) Un Fonds africain de l'eau chargé d'appuyer et de financer des programmes ayant trait à l'eau a été créé et est actuellement opérationnel.
- xxv) Le Plan d'action à court terme (PACT) du NEPAD concernant les infrastructures,

qui englobe des projets relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, est en cours d'exécution.

- xxvi) Afin d'améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les pays africains ont lancé des initiatives telles que l'élaboration et/ou la mise à jour de stratégies et plans nationaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans le cadre des SRP, l'accroissement des financements de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ainsi que la mise en œuvre de politiques et de réformes.
- xxvii) Certains pays africains sont en voie de réaliser les OMD concernant l'eau et l'assainissement. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour que tous les pays y parviennent.

c) Consommation et production durables

Cadre décennal des programmes de consommation et de production durables

- i) Le Cadre décennal des programmes pour une consommation et une production durables en Afrique a été élaboré et les activités du Comité directeur régional de ce programme lancées.
- ii) Dans le cadre de ce programme, un projet visant à mettre au point un mécanisme africain d'écoétiquetage est en cours d'exécution.

Responsabilité civique des entreprises

- iii) L'organisation non gouvernementale African Institute of Corporate Citizenship - AICC (Institut africain de civisme des entreprises) a été créée pour renforcer le rôle du monde des affaires dans l'édification de communautés durables.
- iv) Les associations africaines de chefs d'entreprise et diverses parties intéressées de la société civile et du monde universitaire participent aux initiatives relatives au Pacte mondial et à l'initiative du PNUE en matière de finances. L'Équipe spéciale africaine a été mise en place pour développer les pratiques financières durables en Afrique.
- v) Plusieurs entreprises africaines sont devenues membres du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

Développement durable du tourisme

- vi) Le Plan d'action du NEPAD pour le tourisme a été élaboré et approuvé.
- vii) La plupart des États ont désormais inclus le tourisme dans leurs stratégies nationales de développement et certains pays ont commencé à adopter des

politiques qui offrent davantage d'opportunités aux pauvres dans le secteur touristique.

- viii) La création de zones de conservation transfrontalières offre des opportunités socioéconomiques aux communautés vivant autour de ces zones.
- ix) En outre, les pays africains ont adopté le Code mondial d'éthique du tourisme et des procédures d'établissement de rapports sur l'avancement de l'exécution des activités.

Développement industriel durable

- x) L'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique (APCI) a été entérinée par la Conférence de l'UA comme stratégie de développement industriel durable du NEPAD. Le Fonds pour les capacités productives de l'Afrique est le mécanisme financier créé pour la soutenir.
- xi) Grâce à cette initiative, des secteurs industriels des cinq sous-régions de l'Afrique bénéficient d'une assistance technique afin d'accroître la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière.
- xii) De nombreux pays de la région ont bénéficié d'une assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes destinés à améliorer la compétitivité de certaines industries, chaque fois que possible, et d'identifier de nouveaux débouchés.
- xiii) Une production plus propre est favorisée dans la région, notamment à travers la création de centres nationaux pour une production moins polluante et la collaboration entre ces derniers.
- xiv) Les pays de la région ont également créé des coentreprises, des entreprises moyennes et des microentreprises dans le secteur agroalimentaire et ont de plus en plus accès aux financements, au transfert de technologies et au renforcement des capacités en vue de l'émergence d'entreprises tournées vers la croissance et la compétitivité, l'accent étant davantage mis sur les femmes.

Énergie pour le développement durable

- xv) Plusieurs projets dans le domaine de l'énergie ont été élaborés dans le cadre du Fonds multi-donateurs de préparation des projets d'infrastructures du NEPAD qu'abrite la Banque africaine de développement (BAD).
- xvi) Dans certains pays, les responsables de la planification énergétique bénéficient d'une assistance technique destinée à renforcer leurs capacités pour une utilisation efficace de la planification intégrée des ressources, afin de tenir compte du développement durable dans la planification des investissements dans le secteur de l'approvisionnement en électricité aux niveaux régional et national.

- xvii) De nouveaux systèmes d'approvisionnement en énergie faisant intervenir les services énergétiques dans l'organisation d'activités productives génératrices de revenus, la création d'entreprises et la promotion de ressources énergétiques locales ont été mis au point.

Gestion des produits chimiques et des déchets dangereux

- xviii) Bon nombre de pays africains ont ratifié les principales conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets, notamment les conventions de Rotterdam, de Stockholm et de Bâle, ainsi que l'Amendement de cette dernière. En outre, tous les pays qui ont ratifié le Protocole de Bâle sur la responsabilité et l'indemnisation sont, à une exception près, des pays africains.
- xix) Certains pays ont également ratifié des accords régionaux, notamment la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique, adoptée en 1991.
- xx) Un certain nombre de projets sont en cours pour concrétiser un plan d'action régional pour la mise en œuvre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE).
- xxi) Bon nombre de pays africains ont adopté des politiques et une législation relatives aux déchets, notamment à la gestion des déchets dangereux, et mènent des activités concernant une gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux.
- xxii) Les pays africains ont créé trois centres sous-régionaux et un centre régional de coordination afin de faire face aux besoins spécifiques sous-régionaux et régionaux en matière de gestion des produits chimiques et des déchets dangereux.
- xxiii) Le Programme africain relatif aux stocks de pesticides (PASP) a été mis en place dans le souci d'éliminer les stocks de pesticides périmés, de favoriser l'adoption de mesures de prévention et de renforcer les capacités en matière de gestion de produits chimiques.

(d) *Ressources naturelles au service du développement économique et social*

Exploitation durable des ressources minières

- i) Un certain nombre d'initiatives telles que le Partenariat africain dans le secteur minier, le programme sur les communautés et l'exploitation minière à petite échelle, le Réseau africain des industries extractives, le Programme de

développement spatial du NEPAD, le Centre minéral pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (SEAMIC) ont été créés pour promouvoir une exploitation durable des ressources minières.

- ii) Des initiatives sont en cours afin de mieux harmoniser les politiques et normes du secteur minier, ainsi que les dispositions réglementaires et législatives aux niveaux national et sous-régional.

Ressources en eau douce

- iii) Le Conseil des ministres africains responsable de l'eau et l'Équipe spéciale africaine sur l'eau ont été mises en place pour renforcer la coopération et la coordination, afin de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies de gestion des ressources en eau.
- iv) La composante du Plan d'action à court terme (PACT) du NEPAD relative à la gestion des ressources en eau s'intéresse en priorité à sept bassins fluviaux, à savoir: le Niger et le Sénégal en Afrique de l'Ouest, le Congo et le lac Tchad en Afrique centrale, le Nil en Afrique de l'Est ainsi que le Zambèze et l'Okavango en Afrique australe.
- v) Au niveau sous-régional, le Protocole sur les réseaux hydrographiques partagés de la SADC et l'Initiative pour le bassin du Nil ont été mis au point et sont actuellement dans leur phase opérationnelle.
- vi) La Commission du bassin du lac Tchad a joué un rôle important dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.
- vii) Un nombre croissant de pays entreprennent des réformes politiques, judiciaires et institutionnelles et élaborent des stratégies fondées sur la méthode de la gestion intégrée des ressources en eau.

Ressources côtières et marines

- viii) La plupart des pays côtiers africains sont signataires d'un ou de plusieurs accords multilatéraux relatifs à l'environnement, qui traitent de questions concernant la gestion des ressources marines et côtières. Il s'agit notamment de la Convention de Barcelone (1976), de la Convention de Djeddah (1982), de la Convention de Nairobi (1985) et de la Convention d'Abidjan (1981), ainsi que de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (1973) et de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982).
- ix) De nombreux pays africains ont adopté des politiques et une législation destinées à mettre en pratique le principe de la gestion intégrée des zones côtières.
- x) Le programme du NEPAD sur les ressources côtières et marines a été mis en

place pour appuyer l'application des Conventions d'Abidjan et de Nairobi, dans le souci de faciliter la mise en œuvre du processus africain et d'aider les pays africains à mettre en œuvre les dispositions du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.

- xi) Un certain nombre d'initiatives ont été lancées dans le secteur de la pêche. Il s'agit notamment de la création de la Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'océan Indien, de la mise en œuvre du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche, auquel participent 25 pays de l'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

Gestion durable des forêts

- xii) Un programme concernant les forêts a été élaboré dans le cadre de l'Initiative du NEPAD pour l'environnement.
- xiii) Des accords, partenariats et programmes régionaux et sous-régionaux favorisant une gestion durable des forêts ont été établis.
- xiv) De notables efforts ont été faits en matière de reboisement, en particulier dans les pays d'Afrique du Nord.
- xv) Deux tiers des pays africains ont élaboré des programmes forestiers nationaux et en sont à différentes étapes de la mise en œuvre.
- xvi) Des systèmes régionaux d'écocertification de la production de bois ont également été lancés dans le cadre des stratégies de promotion d'une gestion durable des forêts.

Biodiversité

- xvii) L'UA a adopté la Convention africaine pour la conservation de la nature et de ses ressources, par laquelle les États africains se sont engagés à œuvrer en faveur d'une exploitation fondée sur des politiques et programmes écologiquement rationnels, économiquement sains et socialement acceptables, dans le respect du droit de tout individu à un environnement sain et du droit au développement.
- xviii) L'Initiative du NEPAD pour l'environnement englobe des programmes concernant la conservation des zones humides, la prévention, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la gestion de celles-ci, ainsi que la conservation ou la gestion transfrontières des ressources naturelles, notamment les forêts et la biodiversité.
- xix) La plupart des pays africains ont ratifié la Convention sur la diversité biologique (1992), le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

(2000), la Convention Ramsar (1971) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1973).

- xx) Les pays africains sont en train de mettre en pratique les dispositions de la Convention sur la diversité biologique, à travers l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux en faveur de la diversité biologique.
- xxi) Les pays africains ont identifié des forêts qui devraient être gérées essentiellement dans le souci de préserver la diversité biologique.

Changements climatiques

- xxii) Un programme relatif aux changements climatiques a été élaboré dans le cadre de l'initiative du NEPAD en faveur de l'environnement.
- xxiii) Le renforcement des capacités en matière de surveillance, de prévision et d'alerte rapide dans la région est actuellement assuré par les centres de suivi de la sécheresse, notamment de le Centre de prévisions et d'applications climatiques de l'IGAD, le Centre africain pour l'application de la météorologie au développement de Niamey (Niger) et le Centre de surveillance de la sécheresse de la SADC à Harare (Zimbabwe).
- xxiv) Les pays africains ont ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992 et sont à différents stades de sa mise en œuvre.
- xxv) Plusieurs pays africains ont déjà soumis leur première communication et ont commencé présenter leur deuxième.
- xxvi) Les pays africains sont également à différentes étapes de la préparation de leur programme national d'action pour l'adaptation aux changements climatiques.
- xxvii) Quarante-six pays ont ratifié Protocole de Kyoto (1997) ou y ont adhéré et ont commencé à le mettre en application.
- xxviii) Certains pays bénéficient d'un appui dans la mise au point de projets de financement dans le cadre du mécanisme pour un développement propre.

Prévention des catastrophes naturelles

- xxix) La stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes et un programme d'action en vue de sa mise en œuvre ont été élaborés. Des organismes nationaux de gestion des catastrophes ont été créés, des lois ont été adoptées, un certain nombre de déclarations de principe ont été faites, aussi bien en période de catastrophe qu'en temps normal, et les engagements politiques concernant la gestion des risques de catastrophe en Afrique subsaharienne se sont multipliés.

- xxx) Les pays africains ont tenu compte des aspects relatifs aux catastrophes naturelles dans leurs SRP.
 - xxxi) Il existe des mécanismes d'organisation des opérations d'urgence au niveau national dans la plupart des pays d'Afrique du Nord, mais ceci ne fonctionne pas de manière globale, d'où la conclusion selon laquelle la gestion des risques de catastrophe dans la région n'est pas suffisamment développée.
- a) *Moyens d'exécution*

Ressources intérieures

- i) Afin de réduire la pauvreté, la plupart des pays africains ont adopté des plans de développement national détaillés qui englobent des stratégies de réduction de la pauvreté et de création de richesses. Ces plans sont financés par les budgets nationaux. En outre, dans le souci de réaliser les OMD, bon nombre de pays africains adoptent des SRP fondées sur les OMD comme cadre de la planification du développement national.

Ressources extérieures

- ii) Les mouvements de capitaux extérieurs, combinés aux capitaux locaux, sont très limités par rapport aux besoins des pays africains. En dépit de la récente augmentation de l'aide publique au développement (APD), un petit nombre de pays accaparent l'essentiel de ce que le continent reçoit.
- iii) Des tentatives d'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'aide sont faites à travers des initiatives telles que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et l'examen mutuel CEA/Comité d'aide au développement OCDE de l'efficacité de l'aide.
- iv) De nombreuses initiatives telles que l'adoption de codes des investissements offrant des conditions avantageuses aux investissements en provenance de l'étranger et la création, en 2005, du Fonds pour le climat d'investissement en Afrique ont été lancées par les pays africains, afin d'attirer des investissements étrangers directs (IED).
- v) Bien que l'essentiel des IED s'oriente vers le secteur des ressources naturelles de nombreux pays africains, les flux dans le secteur des services, en général, et dans celui de l'électricité, de la vente en gros et de la vente en détail, en particulier, ont connu une augmentation au cours de ces dernières années.
- vi) L'accroissement des investissements en provenance d'Asie en Afrique a conduit, dans une certaine mesure, à une diversification des sources d'IED,

- vii) L'initiative PPTE a permis à 15 pays africains de bénéficier d'un allègement de la dette.
- viii) Dans le cadre des initiatives bilatérales d'allègement de la dette, des donateurs ont accordé d'importantes remises de dettes à certains pays africains.

Coopération Sud-Sud

- ix) La coopération Sud-Sud, notamment entre pays africains, entre la Chine et l'Afrique, l'Afrique et l'Amérique latine, l'Inde et l'Afrique et la coopération entre l'Asie et l'Afrique se renforcent.
- x) Dans le cadre de la coopération économique et commerciale entre la Chine et l'Afrique, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des programmes du NEPAD.
- xi) L'Inde a mis en place une ligne de crédit de 200 millions de dollars aux fins de la coopération dans le cadre des projets du NEPAD et a, par ailleurs, alloué 500 millions de dollars, dont 282 millions consacrés à des accords signés au titre de l'Approche techno-économique pour le Mouvement Afrique-Inde.

Mondialisation et commerce

- xii) Les pays africains participent plus activement aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de nombreuses institutions ont apporté leur appui au processus politique mené par l'UA.
- xiii) Les OSC ont participé activement au plaidoyer en faveur de la prise en compte des priorités de l'Afrique dans les négociations commerciales.
- xiv) Plusieurs pays africains et CER participent à des négociations commerciales bilatérales afin de diversifier leurs marchés à l'exportation et d'améliorer leur insertion dans le système économique mondial.

Intégration régionale

- xv) L'Afrique fait des efforts en matière d'intégration, en particulier dans les domaines du commerce, des communications, des politiques macroéconomiques et des transports.
- xvi) Le partage de connaissances et de pratiques optimales entre CER se poursuit dans le cadre de l'intégration régionale.
- xvii) La CEDEAO et la CAE ont fait des progrès notables en ce qui concerne la libre circulation des personnes.

- xviii) La CEDEAO, le COMESA et la SADC ont connu des réussites en matière de paix et de sécurité.
- xix) Certaines CER ont créé des institutions pour renforcer la coopération financière régionale afin de promouvoir l'intégration économique.

Transports pour un développement durable

- xx) Les pays africains ont adopté l'accord consacrant l'adoption de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique dans le but de développer des systèmes de transport et de communication intégrés et de doter le continent d'infrastructures et de services sûrs, fiables, efficaces et d'un coût abordable.
- xxi) Les pays africains et les CER ont entrepris de nombreuses réformes destinées à attirer le secteur privé et à mettre en place des fonds routiers.
- xxii) Un certain nombre de couloirs de transport ont été identifiés en vue du développement des pays enclavés, bon nombre de ces derniers ayant passé des accords bilatéraux et multilatéraux et élaboré des programmes d'action avec les États côtiers voisins, afin de faciliter la circulation des biens et des personnes.
- xxiii) Des politiques des transports pour l'Afrique subsaharienne, le Comité de coordination des transports des CER et le PACT du programme d'infrastructure du NEPAD ont été mis en place.
- xxiv) Un tableau des cibles et des indicateurs en matière de transports en vue de la réalisation des OMD a été adopté lors du sommet de l'UA tenu à Syrte (Libye) en 2005.
- xxv) Le mécanisme de financement pour la préparation de projets d'infrastructure du NEPAD a été mis en place et fonctionne en tant que fonds pluridonateurs.
- xxvi) Le sous-secteur des transports aériens a connu une avancée majeure depuis l'adoption de la Décision de Yamoussoukro en 1999.

Science, technologie et innovation pour un développement durable

- xxvii) Le Plan d'action consolidé du NEPAD pour la science et la technologie et le Conseil ministériel africain sur la science et la technologie de l'UA ont été mis en place.
- xxviii) La coopération sous-régionale en matière de science, de technologie et d'innovation se renforce, en particulier en Afrique australe, avec l'adoption de

protocoles de coopération.

- xxix) Le recours aux TIC est encouragé à travers des initiatives telles que le prix Champion du service public lancé en 2005.
- xxx) Certains pays africains sont en train de mettre en place des politiques et des institutions dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement durable.
- xxxi) Les réseaux d'échanges sur les pratiques se renforcent dans certains pays et à l'échelle régionale également, dans le but d'établir des données et d'offrir aux décideurs des services consultatifs fondés sur des données scientifiques.
- xxxii) La plupart des pays africains ont élaboré des politiques et plans relatifs à l'infrastructure nationale de l'information et de la communication (INIC) dans le cadre de l'Initiative «Société de l'information en Afrique».

Renforcement des capacités

- xxxiii) Les pays africains ont établi des partenariats avec plusieurs institutions dans le souci de faire face aux défis du renforcement des capacités en Afrique.
- xxxiv) Des institutions africaines telles que la Fondation africaine pour le renforcement des capacités et le Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA) ont apporté une contribution remarquable au renforcement des capacités en Afrique.
- xxxv) Sous les auspices du FMI, trois centres régionaux d'assistance technique ont été créés en Afrique pour appuyer les SRP.
- xxxvi) L'UA/NEPAD a récemment élaboré un Cadre stratégique pour le renforcement des capacités, qui définit les orientations des activités menées à travers le continent en matière de renforcement des capacités.

Défis et contraintes

Les participants à la Réunion régionale d'application ont identifié les principaux défis et obstacles suivants:

- a) *Gouvernance du développement durable*
 - i) Intégration insuffisante des activités du NEPAD et de la commission de l'UA.
 - ii) Les pays africains ont mis en place des mécanismes régionaux destinés à

promouvoir et à faire respecter les conventions relatives aux droits de l'homme. La communauté internationale devrait appuyer ces mécanismes dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme.

- iii) Il reste beaucoup à faire pour une gestion saine des finances publiques et le développement du secteur privé.

b) Éradication de la pauvreté et développement social durable

- i) Conditions macroéconomiques instables.
- ii) Les deux défis à relever en matière de réduction de la pauvreté monétaire consistent à maintenir des niveaux élevés de croissance et à veiller à ce que la croissance se traduise par des opportunités d'emploi.
- iii) Pauvreté monétaire et répartition inégale des richesses.
- iv) Les inégalités entre les sexes qui persistent dans l'agriculture et le développement rural ne cessent de compromettre la productivité agricole et la croissance économique générale.
- v) Faibles capacités institutionnelles.
- vi) Investissements insuffisants dans les infrastructures.
- vii) Catastrophes naturelles.

c) Consommation et production durables

- i) Taux élevés de pauvreté en Afrique.
- ii) Prise de conscience insuffisante et manque de capacités.
- iii) Politiques, cadres juridiques et stratégies inadaptés, outre l'harmonisation insuffisante des lois, réglementations, codes et normes, et l'inefficacité notée dans leur application.
- iv) Absence de mesures d'incitation dans le monde des affaires, pénurie de compétences et de capacités.
- v) L'instabilité politique, les guerres et les attentats terroristes, les déperditions et les liens faibles avec l'économie locale constituent des obstacles spécifiques au développement du tourisme.

d) Ressources naturelles pour le développement économique et social

- i) Les difficultés concernant la création, les investissements, la répartition, la gouvernance, les aspects macroéconomiques et les problèmes de capacités constituent des sujets de préoccupation de premier plan en ce qui concerne l'exploitation durable des ressources minières.
 - ii) Pauvreté, faiblesse des institutions nationales et des capacités techniques et financières et, dans certains cas, cloisonnement ou double emploi des fonctions et des interventions.
 - iii) Faiblesse des capacités dans le domaine de la recherche et de la science.
 - iv) Accès difficile à des technologies appropriées et efficaces.
 - v) Manque de compréhension et mauvaise appréciation des questions relatives aux ressources naturelles, notamment de leur lien avec la réduction de la pauvreté et des avantages qu'elles présentent à cet égard.
 - vi) Faiblesse des capacités en matière d'estimation de la valeur des ressources naturelles, de comptabilité et d'utilisation d'instruments économiques adaptés, et de mise au point d'indicateurs du développement durable.
 - vii) Appui politique et financier insuffisant.
- e) *Moyens d'exécution***
- i) Prise en compte insuffisante de la création d'emplois dans le cadre général des politiques macroéconomiques.
 - ii) Faiblesse des taux d'épargne et des flux d'APD, ces derniers étant imprévisibles.
 - iii) Remises de dettes insuffisantes et obstacles au commerce extérieur.
 - iv) Faibles capacités en matière d'approvisionnement.
 - v) Pénurie de capacités, coordination, mise en œuvre et harmonisation inadéquates des législations nationales relatives au secteur des transports.
 - vi) Initiatives et investissements inadéquates des États concernant les stratégies, systèmes, politiques, capacités et institutions en matière de science, de technologie et d'innovation.
 - vii) Droits de licences élevés, absence de normes nationales et coûts élevés de l'infrastructure du sous-secteur des TIC.
 - viii) Mauvaise coordination et prise en compte insuffisante des initiatives de

renforcement des capacités.

- ix) Dépendance excessive vis-à-vis des capacités extérieures.

Enseignements tirés, approches et actions prioritaires recommandées

a) Gouvernance du développement durable en Afrique

- i) Il est important d'intégrer le NEPAD aux structures et processus de l'UA, de développer davantage le secteur privé et de donner la parole à la société civile.
- ii) Renforcer les capacités, notamment l'assistance technique et financière à l'UA, aux CER et aux États.
- iii) Le mouvement vers la paix, la stabilité et la démocratisation devrait être appuyé et renforcé.
- iv) Tirer parti des nouvelles structures et pratiques et consolider les progrès enregistrés en matière de gouvernance des affaires publiques.
- v) Dans le domaine de la gouvernance économique et des entreprises et du développement du secteur privé, il est nécessaire de veiller à ce que les capacités d'appliquer des réformes bien conçues soient en place.
- vi) Adopter une approche globale pour résoudre le problème de la gouvernance et améliorer les systèmes de finances publiques et leur gestion.

b) Éradication de la pauvreté et développement socialement durable

- i) Maintenir des taux de croissance élevés afin de donner aux pays africains les moyens de réduire la pauvreté.
- ii) Mener des actions stratégiques globales sur un large front.
- iii) Dans le secteur de l'agriculture, y compris l'élevage, fournir des ressources supplémentaires, promouvoir l'adoption de meilleures pratiques agricoles et de techniques améliorées, créer des conditions favorables aux investissements et à un fonctionnement efficace des marchés et entreprendre des réformes propices à la transformation structurelle de l'agriculture et de l'économie rurale.
- iv) Tenir compte des préoccupations des femmes dans les analyses économiques et les stratégies et initiatives de réduction de la pauvreté, et offrir une formation technique aux femmes et aux jeunes filles en matière d'exploitation et de maintenance.

- v) Mettre en place des politiques qui garantissent l'égalité des sexes et transposer le principe de la parité hommes-femmes de l'UA.
 - vi) Redoubler d'efforts et tirer profit des réussites enregistrées jusqu'ici en matière d'éducation, notamment dans la mise en œuvre de politiques garantissant un meilleur accès, une meilleure qualité et des chances égales aux garçons et aux filles, qu'ils soient issus de milieux riches ou pauvres.
 - vii) Les actions en matière de santé devraient être judicieusement conçues et mises en œuvre afin d'aboutir à des résultats immédiats et d'accroître les chances de survie des nouveau-nés, des enfants et des femmes.
 - viii) Les activités destinées à promouvoir des établissements humains et une urbanisation viables doivent englober l'accès à la terre et la sécurité d'occupation, ainsi que des mécanismes adaptés de financement de logements en faveur des pauvres. Il est nécessaire de prévenir le développement de quartiers insalubres et d'assainir ces derniers grâce à des ressources et à des technologies locales, et de promouvoir la création d'emplois.
 - ix) Pour que l'approvisionnement en eau et l'assainissement soient durables, il est nécessaire d'élaborer des stratégies et plans d'investissement et d'aménagement à long terme des infrastructures urbaines et rurales d'approvisionnement en eau et d'assainissement et d'entreprendre des réformes institutionnelles et législatives.
- c) *Consommation et production durables***
- i) Il est nécessaire de maintenir la dynamique et l'engagement politiques pour une mise en œuvre efficace de l'ensemble du cadre décennal de programmes portant sur les modes de consommation et de production durables.
 - ii) Il est nécessaire de promouvoir une gouvernance des entreprises et des systèmes de gestion des risques rationnels afin de mettre en œuvre des politiques et mesures permettant de faire face aux problèmes économiques et sociaux.
 - iii) Le développement durable du tourisme devrait prendre en compte les facteurs de risque, veiller à ce que les prix du marché soient bien conçus, les produits offerts de qualité, et que des partenariats dignes de ce nom soient établis entre communautés, secteur privé et secteur public, grâce à des politiques favorisant les flux en direction des pauvres.
 - iv) Les interventions concernant le développement industriel durable devraient améliorer la productivité et accroître les investissements en mettant l'accent sur les problèmes structurels, dont les plus aigus se rapportent à la nécessité de renforcer les capacités nationales, le marché des facteurs de production et la fourniture de biens publics.

- v) Le problème de l'accès aux sources d'énergie modernes dans les zones rurales et périurbaines devrait être pris en compte dans les stratégies nationales de développement, notamment dans les SRP et les stratégies nationales de développement durable.
 - vi) En outre, il est nécessaire de mettre en place des politiques, stratégies, cadres juridiques et réglementaires qui créent un climat favorable aux investissements.
 - vii) Les pays concernés devraient mener des études pour comprendre l'impact des produits chimiques et des déchets dangereux et en tenir compte dans leurs stratégies nationales de développement, notamment dans les SRP.
 - viii) Il conviendrait de renforcer à tous les niveaux les synergies entre les produits chimiques et les déchets dangereux en rapport avec les accords multilatéraux concernant l'environnement.
- d) *Ressources naturelles au service du développement économique et social***
- i) Les pays africains devraient renforcer leurs systèmes de gouvernance des ressources naturelles à tous les niveaux et les capacités institutionnelles (humaines, techniques et financières), adopter et mettre en œuvre des politiques et une législation efficaces, et promouvoir la prise en main de la gestion et de la mise en valeur des ressources naturelles par les parties intéressées et la participation des populations locales.
 - ii) Pour qu'elles aient un impact plus profond, les initiatives régionales et sous-régionales devraient être liées et intégrées au processus de développement national.
 - iii) Des mesures incitatives appropriées devraient être également accordées afin d'encourager toutes les parties intéressées à participer à la gestion et à la mise en valeur durables des ressources naturelles.
 - iv) Les interventions concernant les changements climatiques devraient être axées sur la capacité d'adaptation, grâce à des approches favorisant un développement durable.
 - v) Renforcer et promouvoir la cohérence des politiques, et prendre en compte les questions concernant les plans d'aménagement environnemental et les stratégies d'adaptation dans les politiques et programmes prioritaires de développement
 - vi) Les pays africains devraient apporter un soutien politique accru à la gestion et à la mise en valeur des ressources naturelles, aux programmes relatifs aux changements climatiques et à la gestion des risques associés aux catastrophes naturelles.

- vii) Promouvoir une économie de l'environnement et des ressources naturelles, afin de garantir une croissance équitable et un développement durable.
- viii) Les pays africains devraient également intégrer les stratégies et plans d'action concernant toutes les ressources naturelles dans les plans de développement nationaux, en particulier dans les SRP.

e) *Moyens d'exécution*

- i) Pour que la croissance ait un impact significatif et durable sur la pauvreté et qu'elle entraîne l'adoption de mesures ambitieuses, les pays africains devraient promouvoir une croissance favorable aux pauvres et équitable.
- ii) Il est nécessaire d'accorder davantage de place aux politiques relatives aux mouvements de capitaux dans les politiques de développement économique, en offrant des mesures incitatives aux investissements, aussi bien nationaux qu'extérieurs, axés sur les exportations et ayant un effet positif sur la création de richesses et d'emplois.
- iii) Outre la mobilisation de ressources intérieures, il est nécessaire de plaider en faveur d'une aide extérieure afin de parvenir à des niveaux élevés de croissance du PIB et de les maintenir, d'accélérer la réduction de la pauvreté et de veiller également à ce que les nouvelles aides soient accordées sous forme de subventions et non de prêts, ce qui permettrait d'éviter une nouvelle crise de la dette extérieure.
- iv) Les partenaires du développement devraient faire bénéficier tous les pays africains de mesures d'annulation de la dette.
- v) Il est nécessaire de coordonner et d'harmoniser davantage les politiques et les positions afin d'obtenir des résultats satisfaisants dans les négociations commerciales internationales et de combiner réformes des échanges et mesures complémentaires d'appui à l'ajustement.
- vi) En ce qui concerne l'intégration régionale, il est essentiel de promouvoir des initiatives collectives, à travers un réel engagement politique, et de multiplier les opportunités d'accueillir des investissements permettant d'accroître les revenus en Afrique et de mettre en valeur les ressources inexploitées.
- vii) Il est nécessaire d'accroître les financements du secteur des infrastructures et d'adapter les politiques afin de mettre en place des capacités physiques et humaines, de moderniser la gestion, d'attirer le secteur privé et d'améliorer la facilitation des transports.
- viii) Les pays africains devraient investir dans la jeunesse et l'enfance en ce qui concerne l'éducation de base, la science et la technologie, et veiller également à

ce que l'environnement politique les prépare à leurs futures responsabilités de leaders.

- ix) Favoriser la prise de conscience, les analyses politiques et le plaidoyer concernant la science, la technologie et l'innovation.
- x) Dans le secteur des TIC, les pays africains devraient mieux se positionner, en particulier en ce qui concerne les infrastructures, l'externalisation et les opportunités d'emploi à l'extérieur, afin d'absorber l'excédent de ressources humaines qualifiées.
- xi) Divers pays africains devraient tirer profit d'une éventuelle mise en place d'installations satellitaires régionales dans le cadre de l'initiative *SKA (square kilometre array)*, et d'avoir ainsi la possibilité de renforcer les économies locales et de promouvoir l'innovation scientifique.
- xii) Pour que l'Afrique dispose de capacités adaptées et suffisantes, les gouvernements doivent veiller à ce que les programmes de renforcement des capacités concordent avec leur programme de développement et que les stratégies mises en place à cet effet soient coordonnées et intégrées.

V. Conclusion

Les participants à la réunion régionale d'application ont reconnu que des progrès ont été réalisés en vue de remplir les engagements et d'atteindre les cibles dans le cadre des modules thématique envisagés. Toutefois, ils ont conclu qu'il y avait encore beaucoup de problèmes et qu'il fallait intensifier les efforts si l'on voulait atteindre les objectifs visant l'élimination de la pauvreté et le repositionnement des pays dans la région, à la fois individuellement et collectivement, dans le cadre d'un développement et d'une croissance durables et de façon équilibrée, dans les zones rurales et dans les zones urbaines.

Les participants ont souligné que les problèmes rencontrés et les résultats souhaités en matière de développement étaient tous liés. Ils ont dit qu'il était nécessaire de ne pas morceler les questions et de ne pas se contenter de solutions au coup par coup pour traiter les problèmes et par conséquent qu'il fallait appliquer des mesures permettant d'atteindre les OMD et de parvenir au développement durable. Les participants ont donc recommandé de faire preuve de plus d'énergie pour promouvoir l'intégration des piliers sociaux, économiques et environnementaux et pour mettre en place des cadres institutionnels et stratégiques qui répondent de façon adéquate aux exigences du développement durable. Les participants ont demandé également l'application des Accords de Rio et d'autres accords multilatéraux.

Ils ont préconisé des démarches de partenariat entre partenaires de développement, gouvernements, secteur privé et société civile afin d'optimiser les résultats de leur collaboration et souligné également qu'il était nécessaire que les programmes soient davantage axés sur les populations locales et cherchent à véritablement à les faire participer pour traiter les problèmes,

cela constituant l'un des principaux moyens qui puissent aboutir à des résultats tangibles, notamment la transformation de l'agriculture, la gestion durable des terres et l'amélioration des moyens de subsistance.

Ils ont préconisé également des approches de partenariat spécifiques afin d'améliorer les consultations nationales sur le développement durable, les documents de stratégie de lutte contre la pauvreté et les cadres d'aide au développement, la planification en matière d'utilisation des terres et autres processus analogues. La participation du secteur privé et de la société civile qui permet d'établir un lien entre les ressources allouées à ces processus dans le but de mieux intégrer les populations et de faire entendre leur voix pourrait bénéficier de mécanismes propres à suivre de près les demandes des gouvernements, ainsi que d'une présentation uniforme des résultats des consultations, ce qui permettrait de les diffuser sur l'ensemble du continent africain.

Tous en se félicitant de l'appui fourni, les participants ont demandé aux partenaires de développement d'augmenter leur aide notamment en respectant les annonces de contributions qu'ils ont faites pour le financement du développement, en particulier à Rio (1992), lors du SMDD (2002), lors du Sommet mondial pour le développement (2005) et à l'occasion de divers sommets du G-8. À cet égard, ils ont dit qu'il était nécessaire de rationaliser les procédures et les conditions imposées par les donateurs pour faciliter l'accès au financement et traiter plus rapidement les demandes de financement, en particulier pour les agents du développement et les agriculteurs.

Les participants ont également souligné que l'expansion des marchés, en particulier pour les produits agricoles était une condition *sine qua non* pour parvenir à l'agriculture et au développement rural durables ainsi qu'à une croissance également durable. Ils ont en outre ajouté que des mécanismes transparents relatifs aux droits de propriété pouvaient être à la base de la transformation des économies africaines qui sont tirées dans la plupart des cas par l'agriculture. En outre, là où la terre n'a pas été répartie de façon équitable depuis l'ère coloniale, des plans de répartition plus justes de la propriété pouvaient générer de meilleures possibilités de hausse de la croissance économique.

Les participants à la réunion d'application ont souligné la nécessité de relancer les engagements pris par la communauté internationale pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification. Ils ont donc demandé que des investissements plus importants et plus constants soient consentis dans les plus brefs délais pour l'adoption de pratiques agricoles durables, notamment la gestion durable des terres et la mise en place de stratégies de gestion des risques dus à la sécheresse.

Les participants ont dit qu'il était nécessaire que les décideurs à tous les échelons fassent preuve d'une volonté politique plus déterminée et d'engagements plus fermes si les cibles convenus à divers niveaux devaient être atteintes. Ils ont également mis l'accent sur la création d'opportunités d'emplois pour les jeunes et les générations futures ainsi que sur le respect des droits humains.

Les participants ont approuvé les résultats de la réunion d'application et estimé qu'ils constituaient une contribution à la seizième session de la Commission du développement durable de l'ONU qui aura lieu à New York du 5 au 16 mai 2008.